COMMUNIQUE DE PRESSE

16 mai 2005

AXA met en place un contrat de liquidité

A compter du 17 mai 2005 et pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, AXA a confié à CA Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 120 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité.

A propos du Groupe AXA
Le Groupe AXA est un leader mondial de la Protection Financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. AXA a publié un montant d'actifs sous gestion de 869 milliards d'euros au 31 décembre 2004, un chiffre d'affaires de 72 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 2 723 millions d'euros pour l'exercice 2004. L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris sous le symbole *AXA*. Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole *AXA*.

* *
*

Communication Financière :
Matthieu André : +33.1.40.75.46.85
Caroline Portel : +33.1.40.75.49.84
Marie-Flore Bachelier : +33.1.40.75.49.45

Relations Presse :
Christophe Dufraux : +33.1.40.75.46.74
Clara Rodrigo : +33.1.40.75.47.22
Rebecca Le Rouzic : +33.1.40.75.97.35

AVERTISSEMENT :
Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations ; cet écart peut également exister par rapport aux résultats déjà publiés par AXA.
De tels risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques tels que des actes de terrorisme, l'évolution de l'économie et du marché, les décisions d'ordre réglementaire, procès et autres actions en justice. Prière de se référer au rapport annuel d'AXA, Formulaire 20-F, pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, ainsi qu'au Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.